

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

ADOPTION DU BILL DE REFORME.

Dans la *chambre des pairs*, séance du 4 juin, sur la motion que le bill de réforme fût pour la troisième fois, les comtes de *Winchelsea* et de *Harrowby* ont déclaré leur ferme opposition à cette mesure.

Le comte *Grey* a, pour la dernière fois, pris la parole pour le bill.

Lord *Wharncliffe* a répondu.

Ensuite, la chambre a procédé à la division, dont le résultat a été 106 pour, 22 contre. Majorité 84.

Après quelques légers amendemens dans la rédaction du bill, la question que le bill passe a été posée et approuvée.

Beaucoup de pairs ont entouré lord *Grey* pour le féliciter de son succès.

Aussitôt que la multitude rassemblée devant le local du parlement fût informée de ce résultat, l'air retentit de cris de joie.

Londres, le 5 juin. — On croit que l'assentiment royal ne sera donné au bill de réforme que jeudi. Il est encore incertain s'il sera donné par le roi en personne ou par une commission.

FRANCE.

Paris, le 5 juin. — Le *Moniteur* contient ce matin une longue circulaire aux préfets de l'ouest, pour leur donner des instructions relatives à la mise en état de siège des quatre départemens de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de Maine-et-Loire. Le ministre désire que l'autorité militaire doit remplacer l'autorité civile n'applique son droit que sur les cas spéciaux ayant rapport à l'insurrection, au soulèvement, à l'existence des bandes, à l'embauchage, à la séduction des troupes, à la provocation. Les poursuites seront dirigées spécialement contre la duchesse de Berry et le comte de Bourmont. La duchesse de Berry étant une fois arrêtée, elle sera immédiatement conduite au château-fort de Nantes, où elle restera détenue attendant sa mise en jugement.

Quant à l'ex-maréchal Bourmont et aux autres complices de l'insurrection, ils seront, aussitôt après leur arrestation, traduits par devant le conseil de guerre qui devra les juger. S'ils étaient saisis hors du territoire mis en état de siège, ils seraient ramenés dans la circonscription où ce conseil se trouve établi.

— On lit dans le *Courrier français* :

« On paraît ne plus douter aujourd'hui que, prévenue en mer par un petit bâtiment léger, la duchesse de Berry n'ait débarqué près de Marseille chez M. de Bourmont, et qu'elle ne se soit rendue de là à Montpellier. Ensuite elle a traversé le Languedoc, où elle a été rejointe par le général de La Fayette et M^{me} Larochejacquelin. Ces quatre personnes ont voyagé en calèche, changeant de passeport et de nom de trente lieues en trente lieues. Ils sont arrivés le 8 ou le 9 mai à Bordeaux, où ils ont passé un jour, après quoi, ils ont suivi les départemens littoraux, et sont parvenus dans la Loire-Inférieure, d'où ils se sont enfoncés, le 14 ou le 15, dans le Bocage, pour aller rejoindre leurs partisans. On les a vus, et on les a entendus, et on les a connus par les avoir consultés, et avoir pris connaissance de l'état du pays, on croit que le général de Bourmont et quelques autres ont vu qu'il était impossible d'agir en ce moment avec succès, et alors ils ont engagé M^{me} de Berry à renoncer à ses projets, à regagner la côte et à se rembarquer sur un bâtiment qui avait ordre de se tenir à distance. Mais, ajoute-t-on, la duchesse a répondu que puisque le sort en était jeté,

il n'était plus temps de faire un pas rétrograde ; qu'elle ne quitterait pas la Vendée, et qu'elle était préparée à y trouver la mort, s'il le fallait. C'est sans doute à la suite de cette résolution qu'elle a écrit, le 18 mai, à quelques chefs, pour leur reprocher leur peu d'énergie et de dévouement. Mais les arrestations qui ont été faites, les documens qu'on a saisis ont fort intimidé les partisans de la duchesse et la duchesse elle-même, qui a cherché un refuge dans le Marais, comme étant moins éloigné de la mer, et par conséquent des moyens de se sauver.

« Les pièces qui ont été saisies au château de M. de Laubépin et dont nous avons déjà publié quelques-unes sont fort nombreuses et compromettent beaucoup de hauts personnages du faubourg Saint-Germain. Il en est une, entre autres, qui établit que la plupart des pairs démissionnaires ont été invités à se rendre dans la Vendée pour former un noyau de gouvernement constitutionnel après de la régente. »

— On lit dans le *Moniteur* :

Dans le rapport au roi que nous avons publié hier sur la mise en état de siège de quatre départemens de l'Ouest, une ligne a été passée.

On lit :

« La présence de la duchesse de Berri dans l'ouest a été constatée par le gouvernement. »

Il faut lire :

« La présence de la duchesse de Berri a été constatée par les papiers saisis dans les perquisitions ordonnées par le gouvernement. »

— On lit dans le même journal :

Le courrier de ce jour n'a apporté des divers points de l'Ouest que des nouvelles satisfaisantes. La tranquillité se rétablit. Les perquisitions continuent.

Le découragement gagne de plus en plus les partisans du gouvernement déchu.

Le conseil général de la Loire-inférieure venait de prendre une délibération pour demander la mise en état de siège du département, délibération dont les motifs coïncident d'une manière remarquable avec ceux du rapport au roi inséré au *Moniteur* d'hier.

Rien de nouveau sur l'objet des importantes recherches qui ont lieu, et sur lesquelles nous recevrons sans doute des renseignemens d'ici à quelques jours.

Des perquisitions faites à Nantes, chez M. Guibour, avocat, ont procuré des notions conformes à celles qu'avaient fournies les papiers saisis chez M. de Laubépin. M. Guibour a été arrêté.

— Voici une lettre adressée par M. le vicomte de Châteaubriant, à la *Quotidienne*. Nos lecteurs éprouveront, comme nous, en la lisant, un sentiment doublement pénible. Ce style plein d'arrogance laisse trop apercevoir les espérances de l'ambassadeur de la légitimité ainsi qu'il se nomme lui-même ; et ne sent-on pas le cœur serré en rapprochant le ton de plaisanterie qui perce dans la lettre de M. de Châteaubriant, de la guerre civile qu'on excite peut-être avec son nom dans une partie de la France, de cette France qu'il aime tant ?

« Paris, 4 juin 1832.

« Monsieur, je viens de lire dans votre journal l'interrogatoire subi par M. le vicomte de Toucheboeuf ; mon nom s'y trouve mêlé. Je ne puis m'empêcher de m'ébahir de la naïveté des bonnes gens qui me voyant écrire tous les jours ce que je pense, déclarent à la face du soleil que je ne reconnais point l'ordre politique actuel parce qu'il ne tire son droit ni de l'ancienne monarchie, ni de la souveraineté du peuple, lequel peuple n'a point été légalement assemblé et consulté, je ne puis, dis-je, m'empêcher de m'ébahir de cette naïveté qui s'évertue à découvrir mon opinion dans des correspondances secrètes ; je n'ai point des correspondances secrètes ; si j'en avais, elles ne diraient rien de plus, rien de moins que ce que j'imprime dans ma correspondance avec le public.

« Quand j'affirme, monsieur, que je n'ai point de correspondance secrète, cela ne signifie pas que je n'ai écrit à personne dans ces derniers temps, et pour peu que la police veuille bien attendre encore quelques jours, je lui éviterai la peine de déterrer mes lettres privées. Si elle m'honorait d'une visite domiciliaire, je la conduirais moi-même à ma cachette, je lui livrerais les preuves du délit, à la condition qu'elle les insérerait le lendemain dans le *Moniteur*.

Toutefois, comme je ne veux pas la prendre en traître je l'avertis que ces maîtres ne lui sauraient aucun gré de sa découverte. Patience encore une fois, elle apprendra tout par moi. J'invite encore la police à retirer les espions qui viennent se morfondre à ma porte et qui me regardent d'un air si bête. Eh ! bien, messieurs, vous le savez : je sors à deux heures tous les jours ; je porte une redingote bleue aussi rapée que la légitimité dont je suis l'ambassadeur ; je me promène comme le vieux célibataire au Luxembourg ; à la rente près, je ne ressemble pas mal à un des rentiers de l'allée de l'Observatoire ; je fais deux ou trois visites toujours aux mêmes personnes ; je rentre à cinq heures et demie pour dîner ; le soir arrivent quelques-uns de ces rares amis qui demeurent après l'infortune.

« Je me couche à neuf heures : je me lève à six ; je lis les journaux qu'on veut bien m'envoyer gratis ; quand je ne me trouve pas en train de me moquer du juste milieu, je vais de dix heures à midi visiter certains républicains, gens d'esprit et de cœur qui, moins indulgens que moi, ont envie de pendre ceux dont j'ai envie de rire. Quelques fois encore des décorés de juillet abandonnés de la quasi-légitimité viennent me prier de partager avec eux ma misère. Voilà, messieurs les espions, mon signalement, et le compte rendu de ma journée, que vous certifierez sans doute véritable et conforme.

« Épargnez-vous donc le souci de me suivre, et gagnez mieux l'argent tiré de la bourse des contribuables.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec la considération la plus distinguée,

CHATEAUBRIANT.

OBSEQUES DU GÉNÉRAL LAMARQUE.

C'est aujourd'hui qu'a eu lieu le transport des restes du général Lamarque jusqu'aux barrières. Voici les détails de ce qui s'est passé à cette occasion jusqu'à 4 heures de relevée :

Dès 4 heures du matin, les portes de l'hôtel du général Lamarque ont été ouvertes au public. Son corps était déposé au premier où on a formé une chapelle ardente ; 4 invalides étaient placés près du corps et deux sergens invalides décorés étaient à la porte de l'hôtel.

A 9 heures, les réunions se sont formées sur tous les points pour assister au convoi. Sur la place de la Madelaine, on remarque tous les anciens condamnés pour délit politique ayant à leur tête le colonel Duvergier. La rue Royale est garnie de jeunes gens portant à leurs chapeaux des corcades aux trois couleurs françaises, polonaises et belges. On y voit aussi une députation de la loge franc-maçonnique des trois jours portant un drapeau où sont écrits ces mots : *loges des trois jours*.

A 11 heures, au moment où l'on se disposait à mettre le cercueil sur le char, une pluie violente a commencé à tomber, et a retardé un moment le départ du cortège. Toute la rue St-Honoré, la rue Royale, la place de la Madelaine et les boulevards sont couverts de monde. Un détachement de jeunes gens du département de Landes, ayant à leur tête un M. décoré, s'est réuni à la députation des patriotes du département des Basses-Pyrénées, qui portait un drapeau où était écrit : *A l'immortel général Lamarque par les patriotes de Bayonne*. Des jeunes portaient un drapeau où était écrit : *Collège Bourbon*. Venaient ensuite les décorés de juillet, ayant en tête les défenseurs de la Bastille qui portaient un étendard avec cette devise : *Union de juillet, patrie et liberté*. On remarquait ensuite les Polonais, parmi lesquels se trouvait le général Romarino ; à leur arrivée sur la place de la Madelaine, les cris de *vive la Pologne, vive le brave général* se sont fait entendre. Le drapeau porté par la députation des invalides, avait la devise de : 27, 28 et 29, *aux braves de juillet*. On voyait aussi les réfugiés de toutes les nations, portant en tête et de front quatre drapeaux aux couleurs polonaises, italiennes, alle-

mandes et françaises. Le corps des teinturiers de la ville de Paris, avait un écriteau en façon d'étendard couvert d'un crêpe et surmonté d'un coq gaulois où était écrit : *Les teinturiers de Paris au général Lamarque.*

Les députations des gardes nationales de Paris et de la banlieue sont fort nombreuses. On y remarque aussi des députations des départemens voisins qui se sont empressés de venir rendre les derniers honneurs à l'illustre général. Les légions de la garde nationale de Paris se sont formées en pelotons dans la rue Royale par ordre de numéro de leur légion. Le char funèbre était entouré par un détachement du 25^e de ligne jusqu'au moment où l'on s'est mis en route. Les autres détachemens de la garnison stationnaient sur la place Vendôme, et ont suivi le cortège.

Une compagnie de la garde nationale, stationnée sur la place de la Révolution, a ôté le coq gaulois de son drapeau, et y a substitué une couronne d'immortelles. Ce fait a été couvert d'un tonnerre d'applaudissemens.

A une heure, le convoi était arrivé sur le boulevard, à la hauteur de la rue de la Paix, les jeunes gens qui s'étaient attelés au char, se sont tout-à-coup détournés et se sont rendus à la place Vendôme où ils ont fait plusieurs fois le tour de la Colonne. Alors le poste de l'état-major s'étant voulu opposer à cette manifestation de l'opinion publique, une lutte assez vive s'engagea entre le poste et le peuple; néanmoins, la tranquillité fut bientôt rétablie, et le cortège continua sa marche sur les boulevards au milieu d'un concours de peuple tel qu'on n'en avait jamais vu.

Nous regrettons de dire qu'il y a eu alors quelques cris séditieux de proférés, sans doute par les carlistes qui profitaient de cette affluence de monde. On a entendu quelques cris de *à bas Louis Philippe! à la lanterne!* Près du théâtre italien, un sifflet se fit entendre; et aussitôt la maison entière d'où le coup de sifflet était parti a été criblée de pierres. Nous apprenons que tous les républicains sont munis de pistolets et de cartouches, et l'on commence à avoir des craintes sérieuses.

Plus de deux cent mille ames se pressent sur les boulevards et le nombre des républicains paraît très considérable. Les cris de *vive la république! à bas Philippe! La poire est mûre, il faut qu'elle tombe! Vive la liberté! à bas les sergens de ville! à bas la police! à la lanterne les aristocrates!* se font entendre de toutes parts. On remarque qu'une grande partie des gardes nationaux de la banlieue et de Paris se mêlent à ces cris. Un individu ayant la figure teinte de sang est porté en triomphe aux cris de *vive la liberté!* On annonce qu'il a été blessé par un sergent de ville à la porte St.-Martin. L'épée de ce sergent de ville est brisée en trois et on la montre au public. Plusieurs autres sergens de ville ont été désarmés, et les républicains se sont emparés de leurs épées.

Pour tout dire en un mot, la police semble découragée et prête à abandonner la partie. On voit partout les sergens de ville qui se retirent de la foule, et, à vrai dire, la multitude est tellement compacte qu'il serait impossible de la disperser. Cependant l'effroi et sur tous les visages, et les curieux se sauvent de tous côtés.

PS. La maison contre laquelle des pierres ont été lancées est celle du duc de Fitz-James, au coin de la rue de Grammont, on lui criait d'ôter son chapeau, il s'y est refusé; une grêle de pierres a brisé toutes les vitres de ses croisées. Les chefs du parti carliste ont voulu profiter du mouvement d'aujourd'hui pour faire une insurrection; ils se sont joints à cet effet aux amis du peuple qui suivaient le cortège. On a fait des distributions d'argent; un individu qui avait reçu 2000 francs les a envoyés à M. de Montalivet. On assure aussi que M. Mauguin a écrit à M. de Montalivet une lettre dans laquelle il lui marque qu'il a appris qu'un mouvement devait avoir lieu, mais qu'on n'en doit pas accuser les députés de l'opposition. Le ministre aurait répondu, qu'il était fort tranquille, que rien n'arriverait et qu'on le ferait surveiller de près. Cette nouvelle a circulé dans la capitale.

Le ministère est prévenu que l'insurrection qui devait avoir lieu aujourd'hui a pour but de

s'emparer d'abord des hôtels des ministres. Il a en conséquence doublé les postes dans tous les hôtels en question.

En ce moment le convoi est parvenu au pont d'Austerlitz, il est corné par un immense développement de troupes qui longent les quais à partir de l'hôtel-de-ville jusqu'au pont d'Austerlitz et sur le quai de la balle aux vins. On redoute quelque catastrophe à la chute du jour après que les discours auront été prononcés et que le char funèbre sera arrivé à la barrière.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 7 juin — Un mouvement de hausse faible, mais continu, s'est fait sentir sur notre bourse, depuis plusieurs jours, et particulièrement sur nos fonds. Hier, on a, pour la première fois, fait des 12 millions à 100; ils ont été achetés pour compte du gouvernement, qui opère ainsi des achats successifs et par anticipation au remboursement qui n'est exigible que le premier janvier prochain.

— M. Van de Weyer annonce qu'il doit repartir pour Londres samedi prochain. (*Mémorial.*)

— Le sénat a adopté dans sa séance d'hier la loi sur la ligne des douanes adoptée déjà par la chambre des représentans.

— M. l'ambassadeur de France près la cour de Hollande, est arrivé, hier soir, de La Haye en cette ville.

— On a glissé l'avant-dernière nuit sous les portes des cabarets de cette ville, une lithographie représentant des militaires du corps Clerens, avec l'appel de ce *traître aux Belges.* On nous assure que la police est sur la trace des coupables. (*Belge.*)

— M. le professeur Band, qui avait été envoyé à Gand par le gouvernement, pour constater l'existence du choléra dans cette ville, est de retour depuis avant-hier soir.

— A la première nouvelle de l'apparition du choléra à Wetteren, commune très-populeuse (8366 habitans); et qui compte près de 2400 pauvres, le ministre de l'intérieur envoya sur les lieux un commissaire avec des instructions et de pleins pouvoirs à l'effet de concerter avec les autorités locales, les mesures propres à arrêter les progrès de la maladie et d'en empêcher la propagation. Le moyen d'isoler des malades et des personnes qui avaient communiqué avec eux fut employé avec une rigoureuse exactitude et le plus grand succès. Depuis plusieurs jours déjà il n'y a plus eu de nouveaux malades à Wetteren, et le mal paraît y avoir cessé, après n'avoir atteint que 19 personnes. 6 seulement sont décédées. Honneur à l'administration de cette commune qui a si bien senti et rempli son devoir et secondé l'action bienfaisante du gouvernement. Les membres de cette administration ont à se féliciter d'avoir sauvé, peut-être la vie d'un grand nombre de leurs concitoyens. (*Courrier.*)

— Outre les manuscrits de la bibliothèque de feu M. le sénateur Beyts, que l'état a fait acheter pour la bibliothèque dite de Bourgogne qui se trouve à Bruxelles, le gouvernement a encore fait acquérir plusieurs ouvrages précieux sur l'astronomie, pour l'Observatoire de Bruxelles.

— Hier, un sabre a été offert par le corps d'officiers du 2^e régiment de chasseurs à pied à M. Ch. de Bruckere.

— On écrit de Bruges: « Nous sommes informés que la régence s'est décidée à faire l'acquisition du bel hôtel du baron Van Basseghem, nommé la cour du prince, et le destine pour le palais épiscopal; il paraît de même certain que l'Abbaye des dunes sera employée pour le séminaire. (*Emancipation.*)

— Un journal publie la lettre suivante :

La Haye, le 2 juin 1832.

Si vous recevez régulièrement les journaux de notre pays, la feuille officielle vous aura mis au courant de nos affaires. Les dernières discussions de la 2^e chambre sont un démenti assez formel aux déclamations de nos feuilles officieuses. La plupart des journaux, ici, sont sous la férule du gouvernement ou de ses agens : la liberté de la presse est presque une superfluité, parce que la concurrence est, si pas impossible, au moins très-difficile à soutenir contre les feuilles privilégiées : toutes les grandes villes, Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Dordt, Arnhem, Harlem, etc., ont chacune leur feuille à la dévotion des bourgmestres. Le besoin que chacun a, dans un pays commerçant, de savoir ce qui se passe aux bourses, dans les ports, les marchés, fait que chacun aussi s'abonne au journal qui donne le plus et le plus en détail, les nouvelles de la place, le prix des denrées et du papier.

La protection de l'autorité est d'un grand secours pour la communication des nouvelles de mer, des mercuriales, des actes du gouvernement, et il s'établit par là un échange de suggestions et de privilèges aux dépens de la liberté. C'est ainsi que le journal de notre ville, quoique rédigé par un Libry et un Durand, a obtenu des abonnés; c'est ainsi que celui d'Arnhem, dirigé par M. Donker Curtius, a conservé les siens.

Vous connaissez maintenant la pensée de la nation, elle a été exprimée avec force dans les séances des 28 et 29 mai, à la seconde chambre des états-généraux : nous sommes à la paix, nous la voulons; plaise au ciel que vous ne changiez pas d'avis à votre tour, et ne vous montriez pas aujourd'hui aussi entêtés que l'est notre souverain!

La demande d'un nouveau crédit a reçu un fort mauvais accueil dans le public et dans la chambre; les éclaircissemens donnés sur l'arrestation de M. Thorn n'ont pas été mieux reçus; nous repoussons un pareil acte et ne voulons en aucune façon en être solidaires.

Le fameux Durand est renvoyé du *Journal de La Haye*; pour sauver les apparences, il dit qu'il a besoin d'aller aux eaux pour rétablir sa santé, etc., etc.

— La deuxième chambre des états-généraux a été assemblée hier (1^{er} juin), à onze heures et demie. Après la lecture du procès-verbal, il s'éleva une discussion sur sa rédaction. MM. Van Sytzama et Van Dam, demandent que dans le procès-verbal de la séance de mercredi passé, il ne soit pas fait mention que la chambre avait décidé de remettre la discussion sur les charbons de terre; d'autres membres trouvent la rédaction juste; finalement la rédaction du procès-verbal est adoptée par 50 voix contre 5.

Il a été lu une lettre de S. Exc. le ministre secrétaire-d'état, disant que les contributions proposées sur la tourbe et les charbons de terre étaient dans le principe comprises dans un seul projet de loi, mais que dans la suite, suivant le vœu de la chambre, elles furent proposées dans deux projets de loi spéciaux; que pourtant la chambre ayant maintenant invité le roi de prendre en considération ultérieure celle de la tourbe, S. M. a trouvé convenable de retirer celle sur les charbons de terre; en conséquence les discussions à l'ordre du jour sur cette matière sont anéanties. (*Handelsblad.*)

Le *Staats-Courant* donne des détails sur la séance de la veille, dans laquelle plusieurs membres se sont exprimés avec beaucoup d'énergie contre les impôts projetés sur les combustibles, ils indiquent tout ce qui s'y trouve d'inconvenant principalement dans les circonstances actuelles où tant de charges pèsent déjà sur la nation.

Le discours de M. Luzac se distingue surtout par la clarté de son exposition et par sa saine logique. Après avoir blâmé l'usage qui s'est introduit dans les discussions d'y mêler trop de réflexions politiques et de professions de foi qui n'ont aucun rapport avec l'objet sur lequel on délibère, professions de foi qui depuis la séparation de la Belgique sont devenues plus inutiles que jamais, l'honorable député développe tous les vices dont le système d'impositions proposé par le gouvernement est entaché; mais il reconnaît que les circonstances peuvent rendre de nouvelles charges indispensables, même celle sur la mouture. Le passage suivant où M. Luzac s'élevait de ce qui avait eu lieu à des époques reculées, nous semble fort remarquable.

« Je crois, messieurs, devoir remarquer que le temps n'est pas encore arrivé de penser à un système fixe de finances. Avant de nous en occuper, notre situation politique devrait être préalablement réglée, nos frontières établies, notre dette et notre règlement intérieur fixés. Il serait inconsidéré d'avancer les événemens, mais je pense que l'impôt mouture serait admissible, et que l'on pourrait bien trouver quelques petits impôts pour combler les lacunes.

On pourrait rétablir plusieurs dispositions qui dans le temps ont fait partie du système financier de M. Gogel. S'il était à propos, je pourrais entrer dans quelques détails à ce sujet, mais je me bornerai à faire remarquer qu'en 1674, lorsque la patrie s'est trouvée dans une situation fort critique, on avait recouru à des impôts sur les bottes, les souliers, les parapluies, le fromage, le beurre, etc., qu'on est même allé jusqu'à imposer tout particulier qui, le matin, aurait pris le petit verre au café (*morden drank*) on aurait fait son repas chez un restaurateur. On n'a qu'à feuilleter dans le grand livre des coutumes et ordonnances (*grootplacaatboek*) pour s'en convaincre. Bien que cela ne puisse plus être remis en vigueur, il me semblerait, cependant, qu'on pourrait trouver quelque chose de ce genre.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 6 juin. — La séance est ouverte à midi et demi. M. A. Rodenbach demande que la chambre décide si le projet de loi sur les distilleries sera renvoyé aux sections ou à une commission.

Le projet est renvoyé en sections. L'ordre du jour est la suite de la discussion sur le projet de loi concernant l'organisation judiciaire.

Art. 16. Il n'y a point ouverture en cassation contre les jugemens rendus en dernier ressort par les juges-de-peace dans les matières civiles, si ce n'est pour excès de pouvoir, absence de publicité ou défaut de motifs.

M. Gendobien voudrait qu'il fut établi dans l'article, que les jugemens des juges-de-peace ne fussent pas seulement soumis à cassation pour excès de pouvoir, mais encore pour incompétence.

M. le ministre de la justice démontre l'inconvénient qu'il aurait à toucher aux dispositions du code de procédure actuel.

M. Gendobien renonce à son amendement, sauf à la reproduire lors de la révision du code de procédure.

L'art. 16 est adopté. L'art. 17 est mis en discussion.

MM. Jullien, Liets et plusieurs autres membres se plaignent du peu de clarté de la rédaction.

M. Jonet pense qu'il faudrait faire une distinction entre les affaires criminelles et les affaires civiles, parce que dans les premières, le pourvoi est accordé en faveur de la morale publique, et dans les secondes, en faveur des parties.

M. Van Moenen demande la suppression de l'article. Après une longue discussion, M. Destouvelles propose la rédaction suivante, qui est adoptée :

Article 17. La cour de cassation ne connaît pas du fond des affaires.

Elle casse les arrêts et jugemens rendus sur des procédures dans lesquelles les formes substantielles ou prescrites à peine de nullité, ont été violées, ou qui contiennent quelque contravention expresse à la loi ou à la procédure dans laquelle les formes, soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, n'auraient pas été observées.

Art. 18. La cour de cassation se divise en deux chambres, dont l'une porte le titre de chambre des requêtes, l'autre celui de chambre civile et criminelle.

M. Van Innis se prononce contre l'établissement d'une chambre des requêtes. Il fait observer qu'elle peut être nécessaire dans un pays où la cour de cassation doit connaître des décisions d'un grand nombre de cour d'appel, mais qu'elle est inutile en Belgique, où il n'y en aura que trois ; elle pourra arriver qu'elle ferait manquer un des principaux objets de son institution, l'uniformité de jurisprudence. Il pense qu'il suffit d'établir une gradation dans les amendes.

M. de Gerlache parle pour l'établissement d'une chambre des requêtes. Il démontre l'avantage de pouvoir mettre au premier lieu le plus possible une foule de pourvois qui ne regardent que sur la chicane et dont on peut juger au premier coup-d'œil.

M. Holsias voudrait que la cour de cassation fût divisée en deux chambres, dont l'une s'occuperait des affaires civiles, l'autre des affaires criminelles, correctionnelles et de police. Il dit du moins que l'on remplace l'article par des dispositions conformes à celles de la loi de 1790, relative au bureau des requêtes.

La séance est levée à 4 heures et remise à demain à midi pour la continuation de la discussion.

LIÈGE, LE 8 JUIN.

DERNIÈRES NOUVELLES DE PARIS.

Le *Messenger de Gand* publie deux dépêches télégraphiques de Paris du 6 juin. La première datée de sept heures du matin, d'après laquelle les troubles, fomentés par les partis carlistes et républicains ont été comprimés.

Louis-Philippe a dû se mettre à la tête de la garde nationale dont l'enthousiasme ne peut se décrire.

La seconde datée de midi, confirme la première.

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« On a reçu ici, par voie extraordinaire, des nouvelles de Paris du 5 juin au soir. Cette capitale était prise à toutes les inquiétudes d'un nouveau bouleversement. Le convoi du général Lamarque avait donné lieu à un rassemblement qu'on ne peut évaluer et les anarchistes, sous le nom d'amis de la liberté, avaient préparé un mouvement contre le gouvernement du roi Philippe. Les cris les plus menaçans se sont fait entendre et la plupart des hommes paisibles, prévoyant un conflit, s'étaient retirés. La force armée était prête à tout événement. On dit que les amis de la liberté ont voulu conduire un corps au Panthéon, que l'opposition de la force publique a excitée une vive résistance et que le sang a coulé. On ajoute que la force publique a triomphé et que M. de Lafayette s'est retiré avec précipitation. Nous n'affirmons aucun de ces faits ; mais il nous paraît trop vraisemblable que des désastres ont eu

lieu. Depuis la révolution, Paris est devenu le foyer et le centre de toutes les agitations, comme l'objet des craintes de l'Europe. L'anarchie, sous le nom de la liberté, y prépare de grands malheurs publics. Le gouvernement a besoin de toute son énergie et nous espérons qu'il sera soutenu par l'armée et par les gardes nationales intéressées à soutenir le pouvoir pour le triomphe de l'ordre et de la liberté. L'extrême gauche de la chambre désavouera ces excès qu'elle a préparés par ses discours incendiaires, en se montrant les défenseurs des émeutes contre l'ordre légal. »

— Une dépêche télégraphique, dont le temps a intercepté la fin, vient de parvenir à la préfecture de Lille ; elle annonce que les tentatives d'insurrection dans l'Ouest sont complètement réprimées.

(*Journal des Flandres.*)

On mande d'Anvers, que des lettres arrivées des Etats-Unis annoncent que l'ordre est donné de mettre l'embargo sur tous les navires hollandais qui se trouvent en Amérique, afin d'obtenir l'indemnité des dégâts que le bombardement de la ville d'Anvers a fait aux marchandises des Américains, qui ont été brûlées dans l'entrepôt.

— Les orangistes font chaque jour de nouvelles épreuves de l'impopularité de leur cause et de l'espoir qui anime la nation ; ces jours derniers trois jeunes gens de St. Nicolas s'étaient rendus à Tamise, où ils s'étaient amusés à attacher des rubans couleur orange, aux robes de quelques demoiselles, et à embrasser un portrait de l'ex-roi ; mais ils s'avisèrent de renouveler le même scandale dans le local de la société des Patriotes ; leur conduite y excita la plus vive indignation ; le peuple s'était déjà attroupé et les trois audacieux eurent toute la peine du monde à se soustraire à sa fureur et aux cailloux qui, dans leur fuite précipitée, leur étaient jetés de toutes parts. L'autorité poursuit. (Belge.)

— On écrit de la frontière, 5 juin : « Lors du voyage du roi en France, S. M. voulut garantir nos frontières d'une attaque inattendue des Hollandais. »

« Il fut ordonné aux généraux commandant les divisions de rapprocher les quartiers-généraux de la lièbre, afin de surveiller de plus près les mouvemens de l'ennemi. »

— M. Bognol qui ne manque jamais l'occasion de plaire au public vient de composer un vaudeville de circonstance qui a pour titre : *France et Belgique ou l'heureuse alliance*. Il la destine au théâtre de Bruxelles, vu que le nôtre ne doit se rouvrir qu'en septembre. Alors sans doute nous aurons le plaisir de voir cette pièce dont on dit beaucoup de bien.

— La ville de Nordheim a été ravagée le 28 mai par un terrible incendie. L'hôtel de ville, la poste, l'auberge du soleil, et 40 à 50 maisons situées sur le marché et la grande rue sont devenues la proie des flammes.

On lit dans le *Journal d'Anvers*, dont le témoignage n'est pas suspect :

« Les arrivages en notre port semblent augmenter. 11 navires devant Ansterweel entrèrent probablement aujourd'hui et 22 navires sont encore à Flessingue en destination de notre port. »

REVUE DE JOURNAUX.

Les journaux de Bruxelles se rencontrent tous dans l'opinion qu'il faut repousser toute négociation avec la Hollande si elle se refuse à l'exécution du traité des 24 articles.

— L'*Indépendant* compare les forces de l'armée belge à celles de l'armée hollandaise, ainsi que l'avait fait le *Courrier belge*, il y a quelques jours. Les chiffres présentés par ces deux feuilles diffèrent quelque peu. L'*Indépendant* croit que les hollandais n'ont pas au-delà de 80,000 hommes, y compris les garnisons de Maestricht, de la citadelle d'Anvers et de la Zélande. L'effectif de l'armée du roi Guillaume ne présenterait que 66,000 combattans.

Cette évaluation ne nous paraît pas suffisante. On a dit, il y a peu de temps, que l'armée hollandaise avait été renforcée par une nouvelle mobilisation de schutters.

Le même journal évalue notre armée à 94,000 hommes.

Il arrive à ce chiffre en portant les régimens de chasseurs à pied à 2,900 hommes chacun. Le premier de chasseurs a été en garnison à Liège, et il n'avait pas 2,000 hommes sous les drapeaux.

Les douze régimens de ligne sont évalués à 3,800 hommes chacun. Porter l'effectif d'un bataillon à plus de 800, terme moyen, nous paraît une exagération.

Il en est de même pour la cavalerie. Nous croyons que d'ici à peu de temps, nous pourrions compter sur 6,000 hommes de cette arme ; mais aujourd'hui ce chiffre est trop élevé.

Nous comptons 7,500 artilleurs et 1,200 sapeurs-mineurs.

Somme toute, le tableau des forces de l'armée présenté par notre confrère, ne paraît pas cependant s'éloigner beaucoup de la vérité.

L'*Indépendant* rectifie de la manière suivante une erreur du *Courrier* :

L'armée hollandaise est répartie en quatre divisions, dont une de réserve ; elle se compose de cent bouches à feu, quarante-cinq bataillons et vingt-cinq escadrons ; mais l'armée belge est également formée de quatre divisions, et non de trois. Depuis quelque temps les forces concentrées dans les Flandres ont reçu une nouvelle organisation, et une division forte de douze bataillons, quatre du 1^{er} de ligne, quatre du 12^e et quatre de gardes civiques, sous le commandement du général Niellon, dont le quartier-général est à Termonde, doit opérer avec l'armée du centre. En outre, une partie de troupes cantonnées aux environs d'Anvers peut agir avec la 3^e division ou celle de réserve. Ainsi donc, nous pouvons opposer à l'armée hollandaise plus de 60 bataillons d'infanterie, trente-et-un escadrons de cavalerie et cent douze pièces d'artillerie, sans dégarner les Flandres, sans entamer les dépôts, ni les garnisons d'Anvers, de Liège, de Venloo, de Gand, de Termonde, d'Ostende, de Bruges, de Nieupoort, sans affaiblir la défense de nos forteresses et sans entamer les dépôts.

— Le *Siècle* adresse une série de questions au ministère, il demande entr'autres choses, si M. le général Goblet a remis à la conférence la note dont il était porteur, et quelle réponse y a été faite ?

— Le *Belge* recommande à la chambre une pétition présentée par les rouliers. Ils demandent une diminution des droits de barrière et l'autorisation de transporter des charges plus fortes. Il ne nous appartient pas de décider jusqu'à quel point ces deux demandes peuvent être accueillies ; mais nous croyons qu'elles méritent de fixer l'attention des chambres.

— Le *Mémorial* revient sur l'exclusion des professeurs de droit de la cour de cassation et celle des membres de cette cour de la chambre des députés. Il engage le sénat à réparer ces deux erreurs de la chambre des représentans.

VARIÉTÉS.

La Russie et la Prusse. — Un fantôme à demi détruit par les calculs de la statistique la plus sévère, c'est la Russie. Sa puissance colossale, affaiblie par son étendue ; ses troupes disséminées dans ses mille forêts d'Asie ; ses armées si redoutables sur le papier, et si difficiles à mobiliser ; sa demi-civilisation qui a nécessairement allangui et affaibli ses mœurs sans l'armer de toute la science meurtrière qui fait aujourd'hui le génie de la guerre ; son éloignement ; la vaste superficie de son territoire, où les levées et les incorporations de troupes présentent tant d'obstacles, toutes ces raisons matérielles, appuyées de la force toute puissante du chiffre, concourent à rassurer les peuples de l'Europe centrale sur les mouvemens de ce géant lointain. Le temps n'est plus où, du sommet du Caucase et des pléines de la Scythie, accouraient des hordes de guerriers nus et farouches, n'ayant de l'homme que la figure, et détruisant pour détruire.

La Russie est dans l'état le plus défavorable au métier de conquérant ; elle imite d'avance les mœurs des nations qu'elle pourrait vouloir envahir ; elle a perdu la force primitive de sa barbarie, et la savante combinaison des moyens d'attaque et de défense, elle ne les possède qu'imparfaitement. La petite république improvisée par l'héroïsme malheureux de la Pologne a suffi pour arrêter ses soldats et épuiser leur vigueur. Bien plus, les armes ottomanes, si inférieures à celles d'Europe, l'ont tenue en échec pendant long-temps. De ses cadres fictifs, de cette armée imaginaire que les administrateurs lèvent et font marcher sur le papier, dans les colonnes d'un budget, à son armée réelle, il y a une distance énorme ; distance qui peut nous servir de règle proportionnelle et nous faire apprécier la terreur que

nous inspire ce grand état, auquel ses vastes domaines présentent une puissance apparente, en la privant, non des moyens nécessaires, pour la défense, mais des forces nécessaires pour l'attaque.

Quant à la Prusse, une illusion toute contraire la présente comme puissance de troisième ordre, quand on l'examine sur la carte, et même dans les documents authentiques de son gouvernement. Ses moyens d'attaques sont terribles; ses moyens de défense sont à-peu-près nuls. Point de limites naturelles, point de montagnes qui la protègent; des forteresses éparses, des villes dont les fortifications ne tiendraient pas contre une armée bien organisée; des rivières qui sillonnent et ouvrent un accès facile dans son sein; royaume pour ainsi dire factice, que la nature n'avait point tracé de sa main, comme région isolée, et dont l'indépendance et l'accroissement sont sortis des mains persévérantes d'un ou deux soldats parvenus au trône. Pour remparts, il a, comme disait le chantage grec:

Des poitrines d'airain et des fronts de bataille. Une admirable organisation militaire lui permet de régir tous ses domaines comme un vaste camp; avec ses vedettes obligées, ses troupes disponibles dans tous les temps, et son corps de réserve prêt à répondre à l'appel. Le corps de réserve, c'est la masse de la nation, c'est l'enfant de quinze ans et le vieillard. On appelle cette levée le grand pied de guerre; ensuite vient le petit pied de guerre, et enfin le pied de paix, fort peu considérable en lui-même et de nature à tromper les théoriciens qui jugeraient d'après les calculs écrits.

La Russie, bien certaine qu'on ira pas l'attaquer chez elle n'a pas besoin de transformer tous ses citoyens en soldats expectants. La Prusse, au contraire, n'a pas d'autre garantie que cette énergique combinaison, si menaçante pour ce qui l'entoure, si nécessaire à sa propre existence.

Des armées permanentes. — L'état d'expectative où se trouve l'Europe est un phénomène singulier. La paix est partout; et pas une contrée, depuis le Douro jusqu'au Tanais, qui ne se hérise de bayonnettes. Les armes sont dans toutes les mains, devenues oisives pour la charrue et les instruments de l'industrie productive, prêtes à frapper, mais immobiles, en attendant le signal. On s'étonnerait assurément de cette étrange situation, si l'homme n'était pas aveugle pour les merveilles qui le pressent et l'environnent. Mais ce n'est pas seulement ici une nouveauté historique, c'est une grande calamité. Près de trois millions d'hommes, campés en Europe pour la défense de chaque territoire, prélèvent d'abord un impôt énorme, non-seulement pour leur nourriture et leur entretien, mais pour les accessoires meurtriers, sans lesquels la guerre est impossible aujourd'hui. Outre l'équipement et l'armement, outre les remontes des chevaux, les fortifications et le casernement, une taxe exorbitante pèse sur cette partie du monde et résulte de cette permanence des armées: ce que chaque soldat aurait pu gagner, disons mieux, aurait dû gagner, se trouve perdu. En écartant toutes les considérations morales, en ne pensant qu'aux résultats matériels d'un tel état de choses, il y a certes, là, un problème bien digne des méditations de l'économiste et du philosophe. Si le désarmement est dangereux ou impossible, de quel poids toutes ces armées vont-elles écraser ceux qu'elles devraient défendre? Et l'incertitude des affaires, l'état des finances dans l'Europe entière, l'esprit des cabinets, plus effrayés de la guerre qu'on ne le pense communément, ne peuvent-ils pas prolonger cette manière, si étrange, si coûteuse, si déplorable dans ses suites?...

Quand l'état de l'Europe exigerait la permanence des armées, c'est la main-d'œuvre du soldat, cette main-d'œuvre irréparablement perdue qu'il faudrait employer; au lieu d'une voie oisive, où il désapprend la guerre, il faudrait lui procurer une existence active et productive à la fois, il resterait soldat et laborieux. C'est ainsi que les légions romaines ont exécuté les travaux admirables que nul voyageur ne voit sans étonnement, et qu'une race anté diluvienne semble avoir produits.

Les troupes de Louis XIV et celles de Pierre I^{er}, ajoutons aussi et les troupes anglaises cantonnées en Ecosse, ont imité cet exemple.

Art du Dessin. — On l'a dit mille fois nous sommes dans le siècle des méthodes. Il n'est personne qui n'ait entendu parler des méthodes de Lafaurie et de Bernardet: l'un vous apprend à lire et l'autre à écrire en quelques leçons; voici venir maintenant M. EMILE avec un procédé nouveau pour dessiner. Celui-ci saute à pieds joints par dessus les études préparatoires de l'ancienne école; il vous place de but en blanc devant la nature, et trois séances vous suffisent pour être à même de copier exactement tout ce qui se présente à votre vue; portrait, paysage fleurs ou intérieurs.

Un de nos amis qui n'avait jamais dessiné d'après nature nous a montré le résultat d'une séance, nous pouvons assurer que M. Emile donne tout ce qu'il promet au public dans son prospectus.

Nous recommandons principalement M. Emile aux personnes qui déjà s'occupent de paysage. En possession de sa méthode elles pourront en très peu de temps meubler leur album d'une foule de sites pittoresques qui fourmillent dans notre province.

Prétentions à charge du ministère de la guerre. EXERCICE 1831.

Le gouverneur de la province de Liège s'empresse de porter à la connaissance du public la dépêche ci-après transcrite de M. le ministre directeur de la guerre en date du 4 de ce mois relative aux prétentions qui tomberaient à charge de son ministère pour l'exercice 1831.

En conséquence les parties intéressées devront adresser au gouvernement provincial avant le 23 de ce mois, les pièces en due forme constatant leurs droits.

Liège, le 7 juin 1832.

TIELEMANS.

Bruxelles, le 4 juin 1832.

M. le gouverneur, mon prédécesseur a eu l'honneur de vous informer par sa circulaire en date du 27 janvier dernier, n° 2199, des délais dans lesquels les pièces relatives aux prétentions à charge du ministère de la guerre pour les exercices 1830 et 1831 devaient lui être adressées; celui, pour l'an 1830 étant des long-temps expiré, il ne devra plus m'être adressé de pièces qui y ont rapport, et j'ai l'honneur de vous prier dans l'intérêt des communes de votre province de leur réitérer l'avis qu'après le 30 de ce mois je ne pourrais plus aux termes de la loi du 8 novembre 1815, recevoir aucune pièce concernant l'exercice 1831, et qu'ils auront à s'imputer toute perte qui résulterait de la déchéance qu'ils encourraient en laissant expirer le terme fatal sans faire valoir leurs réclamations.

Le ministre directeur de la guerre, Signé, baron EVAÏN.

Pour copie conforme,

Le greffier des états de la province de Liège, F. N. J. WARZÉE.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 7 juin.

Naisances: 4 garçon, 2 filles.

Mariages 3, savoir: entre Marie Louis florent Ligot, journalier, rue Chaussée des-Prez, et Marie Joseph Pirotte, domestique, à Waremme. — Toussaint Joseph Degard, brasseur, rue d'Avroy, et Marguerite Gérardine Macors, marchande-brasseur, même rue, veuve de Jean Gérard Kolberg. — Gilles Joseph Defourny, journalier, rue Basse-Wez, et Catherine Noël, journalière, même rue.

Décès: 1 fille, 1 homme, 4 femmes, savoir: Jean Pierre Joseph Willem, âgé de 60 ans, journalier, Quai d'Avroy, époux de Diédonnée Josephine Hodeige. — Génévieve Simon, âgée de 71 ans, cultivatrice, rue aux Vennes. — Marie Joseph Furco, âgée de 67 ans, Pont-St-Nicolas, épouse de Henri Marck. — Pentecoste Balaës, âgée de 61 ans, bouchère, rue Hoche-Porte, épouse de Lambert Mathieu Werson. — Marie Françoise Henry, âgée de 40 ans, couturière rue S-Remy.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Dimanche prochain 10 juin, assemblée-générale au local de la Société à 5 heures du soir, pour le ballottage des candidats. A six heures Harmonie.

Par la commission,

Le secrétaire adjoint, C. J. BERTRAND. 868

PROGRAMME du CONCERT vocal et instrumental, qui sera donné vendredi 8 juin 1832, à 7 heures et demie du soir, à la salle de la Société d'Emulation, par M. GRAZIANI, père, M. GRAZIANI, fils et Mme. FEUILLET DUMUS, harpiste.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Duo de la *Muetto de Portici*, pour harpe et violon, composé par Bériot et exécuté par Mme. Feuillet-Dumus, et M. D..., amateur.
- 2^o Duo de *General*, chanté par M. Graziani et M***, élève du conservatoire.
- 3^o Solo de harpe, exécuté par Mme. Feuillet-Dumus.
- 4^o Cavatine du *Barbier de Séville*, chantée par M. Graziani.
- 5^o Terzetto de *General*, chanté par M. Graziani et MM***, élèves du conservatoire.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Duo del *Matrimonio Segreto*, chanté par M. Graziani et M. Polain, élève du conservatoire.
- 2^o Solo de piano exécuté par M. Graziani fils.
- 3^o Romances chantées par M***, élève du conservatoire.
- 4^o Air bouffe de *Pacini*, chanté par M. Graziani.
- 5^o Grand duo sur les motifs du *Comte Ory*, de Rossini, arrangé par Labarre et exécuté par M. Graziani fils, et Mme. Feuillet-Dumus.

Prix d'entrée: 1 florin 50 cents.

L'on pourra se procurer des billets, à l'entrée et d'avance chez Mr. P. J. Collardin, libraire, place Verte.

EMPRUNTS NATIONAUX.

N. J. HACHETTE, derrière le Chœur-St-Paul, n° 525, en reçoit les obligations à un prix très élevé.

A VENDRE, venant du Hanovre, plusieurs CHEVAUX de premières races et bien choisis propres à la selle, le tilbury et la voiture, Hôtel de l'Aigle Noire. 872

CHAR A-BANCS à VENDRE, Mont St. Martin, n° 612. 856

Mercredi 13 juin 1832 et jours suivants, s'il y a lieu, à neuf heures du matin, il sera exposé aux enchères publiques, le MOBILIER du château de Beaufraipont. Notamment un billard, un cylindre pour le linge, deux bons et forts chevaux de charrette. A crédit. 856

Un GARÇON de BILLARD, peut se présenter au CAFE GREC, Place-Verte. 346

A LOUER pour la St-Jean, un beau QUARTIER garni ou non avec ou sans cuisine, deux ou trois chambres, une cave. S'adresser vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville, n° 45. 865

VENTE DES BIENS D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Le lundi 2 juillet prochain, à 10 heures, il sera VENDU aux enchères, par le ministère de M^e DUSART, notaire, à Liège, en son étude, rue Féron-trée, n° 569, les BIENS dont la désignation suit:

1^{er} Lot. — La ferme de la Longue Haye, située en la commune de Clermont, contenant 12 bonniers métriques.

2^e Lot. — La ferme du *Grand Tiedge*, occupée par la Vilière, située en la commune de Herve, contenant 4 bonniers métriques 50 perches.

3^e Lot. — Une rente de 9 fl. 19 cents, au capital de 229 fl. 74 c., due par le Sr. Etienne Lyon, propriétaire, à Goerbez, commune d'Aubel.

4^e Lot. — Et 132 fl. 68 cents de rente, à charge de la ville de Herve.

S'adresser audit notaire, dépositaire des titres.

Une DEMOISELLE, bien au fait du commerce d'épicerie, et munie de bons certificats, peut se présenter, rue Pont-en-Sock, n° 470. 869

QUARTIER garni avec ou sans écurie à LOUER, rue de-avant la Magdelaine, n° 273. 410

A LOUER une belle MAISON de campagne, située à IVOZ, au bord de la Meuse. S'adresser derrière la Boucherie, n° 864. 874

ADJUDICATION.

Le 15 juin prochain, il sera mis en adjudication à la fonderie de canons sous l'approbation de M. le ministre de la guerre, la fourniture des BOIS secs ci-après, pour le service de l'établissement, savoir:

- 100 poutrelles en sapin du Nord de 7 m. 05 de longueur, 0,125 de hauteur sur 0,085 de largeur.
- 300 Madriers en sapin du Nord de 3 m. 30 de longueur, 0,355 de largeur, sur 0,038 à 0,040 d'épaisseur.
- 400 mètres carrés en Madriers d'orme très-secs de 0,40 à 0,47 de largeur sur 0,035 d'épaisseur.
- 150 mètres carrés en Madriers d'orme secs de 0,11 à 0,12 d'épaisseur.
- 64 mètres carrés en Madriers de frêne secs de 0,11 à 0,12 d'épaisseur.
- 42 mètres carrés en Madriers de frêne secs de 0,08 à 0,09 d'épaisseur.

Les personnes qui voudraient soumissionner pour toute ou en partie de cette fourniture, peuvent prendre connaissance des clauses et conditions à Liège, au bureau de la direction de la fonderie à Bruxelles, Anvers et Namur, chez MM. les gardes d'artillerie.

Les soumissions cachetées devront être adressées au plus tard le 15 juin avant midi. 870

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 29 mai. — Métalliques, 87 2/5. — Actions de la banque 412 1/2.

Fonds anglais du 5 juin. — Consol., 85 1/2.

Bourse de Paris, du 5 juin. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 70 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 70 fr. 35. — Actions de la banque, 1700 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 80 fr. 15 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 3/4. — Emprunt d'Haiti, 210 fr. 00. — Emprunt rom. 80 0/0. — Emprunt Belge 77 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 6 juin. — Dette active, 43 1/4 43 1/6. — Idem différée 15 1/6 0. — Bill. de ch. 16 3/4 0/0 00. — Syndicat d'amortissement 72 3/4 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 0/0 0/0 Act. Société de comm. 85 3/4 0/0 0/0. — Rus. Hope et C^e 5, 94 95 7/8 0/0 0. — Dito ins. gr. li. 58 0/0 0/0. — Dito C. Ham., 86 1/4 0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 70 1/8 0/0 0/0. — Esp. H. 5 0/0, 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente perpét. 00 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Metall., 85 1/4 0/0 00. — A Rot. 1^{re} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 74 3/4 00 0/0 0. — Dito Londres 00 0/0 0 0. — Brésil. 49 3/4 1/2. Grecs 21 1/4. — Perp. d'Amst., 50 3/8 5/4.

Bourse d'Anvers du 7 juin. — Changes.

	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	118 9/10 av		
Londres	12 27 1/2	A 12 22 1/2	P
Paris	47 5/16	A 47	A
Francfort	35 7/8	A 35 1/16	A 35 1/2
Hambourg	35 3/8	A 35 1/4	A
Escompte 4 0/0			

	Cours des Effets.		
Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 98 P.		
	Empr. de 12 mill., " 99 à 114 99 1/2		
	Empr. de 24 mill., " 76 P.		
	Dette active, 5 " 94 0/0 P.		
Hollande	Oblig. de Entr., 5 " 00 0/0 00.		
	Dette active, 2 1/2 " 00 0/0.		
	Oblig. synd., 4 1/2 " 00		
	Rent. remb., 2 1/2 " 84 1/2 et 88.		

Bourse de Bruxelles, du 6 juin. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 3/4 — Emprunt de 40 millions, sans intérêt, 97 3/4 — Emprunt de 24 millions, 76 3/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal, place au Spectacle, à Liège.

SUPPLEMENT EXTRAORDINAIRE AU POLITIQUE,

DU DIMANCHE 10 JUIN 1832.

FRANCE.

FIN DES TROUBLES.

Paris, le 8 juin. — Hier matin (7) de nombreuses barricades existaient encore dans les rues de Paris, St.-Martin et St.-Antoine. M. le préfet de police et M. le colonel Feisthamel, après avoir pris les ordres du roi et s'être concertés avec le maréchal Lobau, ont fait enlever ces barricades à coups de canon.

Cependant, malgré la vigueur de cette mesure, vers huit heures du matin, de nouvelles barricades ont été faites, surtout dans le quartier Saint-Martin. Marcelés de toutes parts les révoltés ont été obligés de se retrancher dans les rues existant entre les halles et l'hôtel-de-ville. Quelques hommes se sont introduit de force dans les maisons, où ils ont tiré sur les troupes; mais après plusieurs heures d'une fusillade soutenue, ils ont été entièrement débusqués.

Depuis hier soir, la révolte est totalement comprimée, force est restée à la loi, et les partisans de l'anarchie ne recueilleront de leurs complots que la honte d'avoir fait couler le sang français.

Parmi les personnes arrêtées figurent douze élèves de l'école polytechnique et douze de l'école d'Artillerie. Partout les arrestations ont été effectuées au milieu des vivats universels et des cris mille fois répétés de *vive le roi!*

Ce matin, à midi, la tranquillité est parfaite, les magasins, les ateliers, les chantiers, les marchés, les galeries, les passages sont ouverts comme d'ordinaire. Les ouvriers s'occupent avec activité de réparer les rues où des barricades avaient été élevées. La circulation des voitures est rétablie; Paris offre l'aspect le plus satisfaisant. (*Nouvelliste.*)

Voici le récit des événements du 5 et du 6, donné par le *Journal des Débats*, qui nous a paru le plus complet :

Ainsi que nous l'avons dit hier, le désordre, ou plutôt l'insurrection de la guerre civile a commencé par l'agression de quelques jeunes gens contre un régiment de dragons qui barrait le pont d'Austerlitz.

Dans ce mouvement, les dragons ayant vu trois de leurs officiers tomber sous des coups de feu, se sont portés en avant; les agresseurs se sont aussitôt repliés sur les petites rues du Quartier-Saint-Antoine, près de l'Arsenal, puis sont allés se retrancher dans l'intérieur de la ville et se sont jetés dans les rues Saint-Denis, de la Verrerie, des Arcis et de la Planchette; c'était le point qu'ils avaient choisi comme favorable à l'attaque et à la défense.

En même temps, une autre colonne revenait par les boulevards qu'elle barricadait avec toutes les voitures qu'elle pouvait rencontrer. Arrivée à la porte Saint-Martin, cette colonne fut rejointe par une autre troupe armée de fusils et de cartouches et de munitions, qui avait été envoyée par la rue Saint-Denis; tous ensemble élevèrent une forte barricade, prêts à livrer combat.

Bientôt en effet le combat s'engagea; un détachement de mousquetaires, arrivé à cette barricade, ayant été reçu à coups de fusil, et ne pouvant faire franchir cet obstacle à ses camarades, se replia derrière une compagnie de voltigeurs qui s'avança aussitôt en faisant des feux de pelotons, renversa la barricade, malgré une vive résistance, et ouvrit le chemin aux troupes qui la suivaient. Depuis ce moment, les boulevards ont été au pouvoir de la troupe. Seulement vers six heures et demie du soir, le commandant ayant appris qu'on formait une barricade au coin de la rue de Lancry, envoya un détachement de garde nationale et des voltigeurs pour la détruire. Là, quelques coups de fusil furent tirés, un garde national et deux voltigeurs blessés, un autre voltigeur tué.

Pendant que ces choses se passaient sur le boulevard, rues Saint-Denis et Saint-Martin, d'autres mouvements insurrectionnels éclataient dans Paris. Des postes isolés, ceux entre autres de la Banque, de la place Maubert, de la place Saint-Michel étaient cernés; mais bientôt la garde nationale et la troupe s'en emparèrent de nouveau. Dans la reprise du poste de la place Maubert, un brave capitaine de la garde municipale, M. Amédée de Turpin, a été tué.

Depuis la nuit était venue, et les rebelles occupaient encore deux points principaux, la rue du faubourg St. Antoine et la rue de St. Denis, depuis l'église St. Méry jusqu'à la place du Châtelet et les petites rues adjacentes. Sur ces deux points ils élevaient encore des barricades; on chercha d'abord à les débusquer; mais voyant que dans ce combat de détail on perdrait inutilement beaucoup de monde, on résolut d'attendre le jour.

Au jour, Paris présentait l'aspect d'un vaste camp. Le roi fit la revue de la garde nationale et des troupes qui

depuis la veille occupaient les Tuileries, ou qui étaient arrivées dans la nuit, tous jurèrent de mourir pour lui et tous étaient prêts à tenir leurs sermens. Gardes nationaux, infanterie de ligne, cavalerie garnissaient les boulevards et les quais. Tous étaient à leur poste, et pour qui pouvait voir quelle généreuse indignation les animait, l'issue du combat n'était pas douteuse. En même temps, par plusieurs barrières, les gardes nationaux de la banlieue arrivaient, et certes ils n'étaient pas les moins décidés à défendre l'ordre et la vraie liberté.

Ce sont eux qui, nous a-t-on dit, ont commencé le combat sur les deux points principaux, c'est-à-dire, au faubourg Saint-Antoine et à la place du Châtelet. Quoiqu'ils n'eussent pas encore reçu des cartouches, ils se sont élancés à la baïonnette sur les premières barricades que les rebelles avaient élevées pendant la nuit. Ils en ont délogé ceux qui les défendaient, mais assaillis par une vive fusillade à laquelle ils ne pouvaient répondre, ils se sont repliés; mais les cartouches sont arrivées, et le feu s'est engagé de part et d'autre.

Au faubourg St. Antoine, le combat a duré assez long-temps, cependant les barricades ayant été brisées par quelques coups de canon, citoyens et soldats se sont élancés dans le faubourg, qui bientôt a été occupé. On prétend, mais nous ne le pouvons croire, que dans le faubourg Saint-Antoine un capitaine de la garde nationale, de sa croisée faisait feu sur les gardes nationaux, et qu'il en avait déjà tué sept, quand on s'est jeté dans sa maison; après une vive résistance il a été fait prisonnier.

Voici maintenant quelques détails sur le combat de la rue St. Denis.

A quatre heures du matin, le feu a commencé sur la place du Châtelet.

Quelques-unes des maisons qui entourent cette place étaient occupées par les rebelles; de là, ils tiraient presque à bout portant; cependant ils ont été bientôt ou tués ou pris dans leurs positions.

On avait élevé depuis le pont Notre-Dame jusqu'au milieu de la rue Saint-Martin sept barricades construites avec solidité. Un feu croisé qui partait des maisons voisines protégeait chaque retranchement. A la hauteur de la rue Saint-Méry, sept à 8 maisons qui se faisaient face semblaient avoir été disposées pour la résistance la plus obstinée. Des tirailleurs s'étaient engagés dans la rue Saint-Martin avec beaucoup de courage, mais toujours sans succès.

On sentit la nécessité d'une attaque plus décisive. Un bataillon du brave 1^{er} de ligne s'élança au pas de charge dans la rue Saint-Martin, en débouchant du quai. Il fut soutenu avec vigueur par un bataillon de 42^e, qui marchait en suivant les rues adjacentes.

Quatre fois les premières barricades furent franchies avec autant d'audace que d'opiniâtreté; sous le feu qu'on faisait des fenêtres; mais, dès qu'on arrivait à la hauteur des maisons situées près de la rue St.-Méry, le feu devenait si vif, qu'il fut long-temps impossible de surmonter l'obstacle que rencontraient les troupes.

Une grêle de pierres, de pavés, de meubles brisés, tombant des étages les plus élevés, écorçait tout ce qui se présentait. Il fallut, après avoir franchi ce retranchement meurtrier, enfoncer les portes de ces maisons pour y saisir ceux qui tiraient avec tant d'aclarnement contre leurs concitoyens.

Le général Tiburce Sebastiani commandait ces mouvemens avec ce sang-froid et cette bravoure intrépide qui caractérisent le militaire français.

Deux officiers d'état-major de la garde nationale et des gardes nationaux de tous grades ont constamment pris part à l'action au milieu de la ligne. Chaque charge avait lieu aux cris de *Vive le roi!* Après deux heures de combat, on était maître de toutes les barricades, et le peuple s'empressait lui-même de les détruire.

Le général Leydet, dirigeait de son côté le bataillon du 42^e, dont le colonel a reçu deux blessures, l'une à la tête et l'autre à la cuisse.

Dans cette guerre de barricades en barricades, de fenêtres en fenêtres, de maisons en maisons, dans cette guerre, la plus difficile de toutes, où l'ennemi que l'on attaque est invisible et vous ajuste à coup sûr, jamais nos braves gardes nationaux et nos intrépides soldats, n'ont montré un seul instant d'hésitation. Quand ils avaient pris une position, ils allaient, un moment après, en attaquer une autre aux cris de *vive le roi!* à bas les carlistes! à bas les républicains! Il faut avoir vu quels étaient et leur courage et leur ardeur pour s'en former une idée.

Hélas! ils ont acheté la victoire par des pertes cruelles. A chaque instant passaient des civières qui portaient des citoyens ou des soldats blessés. Leur mort, du reste, dans une indignation qu'il est facile de concevoir, a été bien vengée. Dans plusieurs maisons enlevées d'assaut par la garde nationale ou la troupe de ligne, ceux qui avaient commencé cette guerre criminelle ont été tués à coup de baïonnettes. Plusieurs cependant doivent la vie à l'humanité de leurs vainqueurs. Quand ils ont été conduits à travers la ville pour être livrés à l'autorité, peu s'en est fallu que la vengeance populaire n'en fit justice.

Les cris de mort retentissaient de tous côtés sur leur passage; ils ont pu connaître les sentimens véritables de la population de Paris.

Un peu après que le faubourg Saint-Antoine a été occupé,

c'est-à-dire, à deux heures, le roi est sorti des Tuileries, accompagné du duc de Nemours, des ministres de la guerre et des travaux publics, escorté par la garde nationale à cheval et des détachemens de tous les corps de cavalerie. S. M. a d'abord passé en revue les troupes qui étaient stationnées sur la place du Carrousel, elle a suivi la terrasse du bord de l'eau, puis les boulevards et le faubourg St.-Antoine jusqu'à la barrière St.-Antoine.

Sa Majesté a redescendu ensuite le faubourg, a traversé le boulevard Bourbon, et est revenue par les quais aux Tuileries.

Il nous serait difficile d'exprimer l'enthousiasme avec lequel le roi a été accueilli; toutes les fois qu'il passait devant les détachemens de la garde nationale, de la troupe de ligne ou devant les groupes qui s'étaient rassemblés sur les boulevards et sur les quais, les cris de *vive le roi!* point d'anarchie! point de carlistes, point de république! retentissaient de toutes parts.

Depuis hier soir, l'Hôtel-Dieu; l'hôpital St.-Louis, St.-Antoine, la Pitié, la Charité, l'hôpital temporaire des greniers d'abondance, et quelques autres hôpitaux secondaires avoisinant les points où se livraient les combats, reçoivent à chaque instant des blessés. Le nombre en est assez difficile à calculer; car d'une heure à l'autre, on en comptait déjà plus de deux cents. L'Hôtel-Dieu et Saint-Louis en avaient reçu à eux seuls près de cent cinquante. On a formé aussi plusieurs ambulances où les premiers soins sont administrés. Plusieurs de nos collaborateurs ont déjà été à même de pratiquer des opérations urgentes. Quoiqu'il nous soit pénible d'avoir à exercer notre observation et notre science sur des faits de cette nature, nous devons pourtant mentionner les premières remarques qu'ils nous ont suggérées.

Les blessés transportés dans les hôpitaux sont des soldats de la ligne; des gardes municipaux, quelques ouvriers compositeurs en imprimerie, des graveurs, des teinturiers: on compte aussi plusieurs élèves de nos écoles. L'un d'eux, entre autres, externe à la Charité, a reçu une balle dans la cuisse, en passant en cabriolet près des points où l'on se battait. Cet après-midi on a aussi transporté à l'Hôtel-Dieu et dans plusieurs ambulances quelques gardes nationaux de la banlieue; les autres se font traiter à domicile. On calcule que le nombre peut s'élever à 150. Une seule légion a perdu environ huit hommes par compagnie. Tous ces blessés sont gravement atteints. Il y a des coups de sabre, des coups de baïonnette, et surtout des coups de feu. Beaucoup ont eu le ventre, la poitrine et le col traversés de part en part; le plus grand nombre a en ses blessures en avant; quelques-uns présentent des blessures obliques de haut en bas, et paraissent avoir essuyé le feu d'un point élevé. L'état de ces malades est généralement fort grave. On compte déjà un grand nombre de mort.

A l'hôpital Saint-Louis, presque tous les blessés, au nombre de 60 environ, ont reçu des coups de feu; ils appartiennent à la classe militaire, mais surtout au 25^e de ligne; on compte un grand nombre de cas d'amputations. Nous ferons connaître les principaux dans un article à part. (*Gazette Médicale.*)

Dans un article intitulé *au peuple de juillet*, le *Constitutionnel* dit :

Au milieu de cette lutte déplorable qui vient d'ensanglanter les rues de Paris, une pensée nous a frappés: c'est que ce peuple des trois jours, dont l'héroïque courage, pendant le combat, ne fut égalé que par la modération après la victoire, c'est que ce peuple parisien n'était pas là, c'est qu'il accusait, par son silence, souvent même par sa désapprobation énergique, cette coupable parodie des trois journées, qui doivent être uniques dans notre histoire. Non! nous ne l'avons pas pas reconnu dans ces instrumens de désordre, dont une poignée d'agitateurs ont été mendier ou acheter l'appui au service d'opinions qui ne sont pas celles de la majorité des Français.

Voici ce que dit le même journal à propos du général Lafayette porté en triomphe :

Il fut également parlé, du haut de cette nou-

TABLE

Table of contents listing various sections and page numbers, including 'Lettre de M. de S. A. au Cardinal de S. A.', 'Lettre de M. de S. A. au Cardinal de S. A.', etc.

Main body of text in the middle column, containing several paragraphs of dense, mirrored text.

Main body of text in the left column, containing several paragraphs of dense, mirrored text.

velle tribune, des fautes du gouvernement; de l'inexécution de ses promesses, et on proposa de proclamer la république, de mener le général Lafayette à l'Hôtel-de-Ville, proposition qui fut accueillie par les cris de *vive la république!* *A bas Louis-Philippe!* poussé par les personnes qui entouraient l'estrade.

Un fiacre fut aussitôt dételé, et le général Lafayette fut forcé bien plutôt qu'invité d'y monter; plusieurs individus, dont les vêtements étaient en lambeaux, traînèrent alors le fiacre vers le quai, et il faut le dire, dans cette scène pénible, l'honorable général, dont la figure pâle et les traits altérés indiquaient une affliction profonde, l'honorable général, disons nous, ressemblait bien plus à une victime qu'à un triomphateur! Il avait, en terminant son discours, prié la foule de se retirer et de ne pas troubler par les désordre cette triste et funèbre cérémonie. Malheureusement ses conseils ont été méconnus.

A onze heures, quand le roi est monté à cheval pour parcourir les différents quartiers de la capitale; tous les ministres et l'état-major-général avaient fait à cet égard à S. M. les plus vives représentations. Ils lui objectaient que sa personne courrait le plus grand danger. *J'ai une excellente cuirasse*, a répondu Louis-Philippe, *ce sont mes cinq enfans*. Partout, la présence du roi, accompagné du duc de Nemours, a puissamment contribué à ramener le calme et à rendre la confiance aux citoyens; partout il a été accueilli aux cris de *vive le roi!* *à bas la république!* Il a dit plusieurs fois au peuple: *Mes amis, on m'accusait d'avoir fui vers la frontière; pour me justifier, je viens au milieu de vous.*

Au moment où S. M. passait devant le Château-d'Eau, on lui a fait remarquer en garde national étendu sur un matelat et qui venait d'être blessé au pied: « Sire, lui a dit ce brave, je viens de combattre pour ma patrie, pour la liberté et pour le roi, j'ai plusieurs enfans que je vous recommande. *Je les adopte*, lui a répondu Louis-Philippe. » Et en même temps, il a fait prendre son nom par un aide-de-camp. (Constitutionnel.)

— En voyant le roi-citoyen venir au moment du danger se jeter dans les bras de son peuple, nous avons entendu des gens du peuple s'écrier: *Ces républicains qui voulaient nous faire croire qu'il s'était enfui! vive le roi, sacre dieu! à bas les républicains!*

— On nous assure que dans un des groupes qu'a rencontré le roi, quelques voix éparses ont fait entendre les cris de: *A bas le roi! à mort le roi!* S. M. a poussé son cheval dans ce groupe, s'y est arrêté et a dit: *Voici le roi, ceux qui lui en veulent peuvent s'expliquer avec lui.* Ces paroles ont été accueillies par d'unanimes applaudissemens.

— Une réunion de députés a eu lieu hier soir et ce matin chez M. Laffitte.

Il avait été décidé dans la seconde réunion qu'une commission composée de MM. Odilon-Barrot, Jollivet, Laffitte et Arago se rendrait aux Tuileries.

Plusieurs députés avaient manifesté le désir que dans une déclaration écrite, tout en protestant contre le système du 13 mars, on protestât avec la même énergie contre les cris et les actes séditieux qui s'attaquaient non plus à ce système, mais à la monarchie de juillet.

Parmi ces députés, on nous a cité M. Odilon-Barrot, Jollivet, Taillandier, Thourret, Bacot, Degouvê-Denuncques, Ballaigne, etc.

La réunion ayant appris avant de se séparer l'issue des déplorables événemens qui ont désolé la capitale, a pensé que toute démarche ultérieure devenait sans objet.

— Nous avons vu passer sous nos fenêtres un grenadier de la garde nationale blessé au côté d'un coup de feu. Il était porté par ses camarades. En tête du funèbre convoi marchaient deux grenadiers qui tenaient par le collet un misérable âgé de 15 à 16 ans, qui, sans provocation, avait assassiné ce citoyen d'un coup de pistolet. Ce spectacle produisait sur les spectateurs une impression difficile à décrire. (Débats.)

— M. Tarpin, officier de la garde municipale, a été tué dans un groupe qui se portait sur Sainte-Pélagie, et qu'il cherchait à repousser.

Ce brave militaire a été tué d'un coup de pistolet qui lui a été tiré dans le dos.

Des souscriptions ont été unanimement et spontanément ouvertes dans les diverses légions de Paris, pour venir au secours des orphelins des braves gardes nationaux de la banlieue.

— Un officier de la garde nationale ayant refusé de marcher avec sa compagnie, a été chassé ignominieusement par elle, aux cris de *vive le roi!*

— Quatre individus qui s'étaient établis sur la plate-forme de la porte St. Martin, ont été saisis par la garde nationale et fusillés sur le boulevard.

— Parmi les arrestations qui ont eu lieu, il se trouve 40 polonais réfugiés. Il a été question dans le conseil des ministres du sort qui doit leur être réservé. On dit qu'ils seront reconduits jusqu'à la frontière.

— On cite parmi les personnes tuées ou blessées le colonel d'une légion de la banlieue; M. Dulac, chef d'esadron de la garde municipale à cheval; un commissaire de police et un capitaine de dragons.

— Le *Messenger* annonce qu'un mandat d'amener a été décerné contre M. Armand Carrel, rédacteur en chef du *National*. Outre que cette mesure serait sans motif, rien jusqu'ici ne nous donne lieu de croire qu'elle ait été prise. (National.)

— Il y a en au moins 40,000 hommes de ligne réunis à Paris. Aux généraux déjà connus comme commandant des corps composent la garnison de la capitale, il faut ajouter:

Le lieutenant-général Cavaignac, commandant la brigade formée par les premier et deuxième de carabiniers; le maréchal-de-camp Saint-Simon, celle formée des 1^{er} et 9^e de cuirassiers, le général Tiberce Sébastiani, commandant les 3^e et 14^e léger et le 42^e de ligne. (Constitutionnel.)

— On croit savoir que c'est l'argent des carlistes qui a soldé les républicains. On nous assure que 250,000 francs ont été distribués, et que moyennant ce pot-de-vin les républicains avaient consenti à livrer le pays à Henri V. Le pillage devait d'ailleurs les dédommager de la modicité de cette indemnité. On cite les conciliabules dans lesquels toute cette affaire a été élaborée. On nomme les individus.

— On porte à 1,600 le nombre des personnes arrêtées hier et aujourd'hui. (Idem.)

— Des mandats d'amener ont été lancés contre M. Garnier-Pagès, député, et contre plusieurs autres personnes. (Idem.)

— Il paraît que dans la soirée d'hier, à l'effet de jeter de la confusion dans les rangs de la garde nationale, des hommes avaient depuis quelques jours fait provision d'habits de cette garde. Il en a été pris beaucoup qui tiraient sur la garde nationale; on a reconnu qu'ils s'étaient, de longue main, préparés à cette usurpation par l'achat d'habits d'emprunt. (Idem.)

— On cite un fait admirable d'un homme du peuple. Ce pauvre homme, à peine à couvert, s'est présenté ce matin chez M. de Montalivet, et lui a livré une somme de dix mille francs en billets de banque, qu'un inconnu lui avait remis pour les distribuer à ses amis, afin de les exciter à s'armer et à prendre part à l'insurrection. (Idem.)

— Au milieu de l'élan général de la garde nationale pour la défense de l'ordre et des lois, nous avons le regret de citer un trait qui y fait un triste contraste. Un capitaine de la garde nationale a tiré d'une fenêtre du faubourg St.-Antoine sur ses frères d'armes. Ils l'ont mis en pièces. (Idem.)

— Il paraît certain qu'on a saisi dans la maison d'une des personnes arrêtées, des assignats hypothéqués sur la vente des futurs domaines nationaux. (Id.)

— Les manufactures d'armes de la rue des Trois-Bornes et de la rue Saint-Maur ont été pillées hier; 3,000 fusils ont été pris.

ANGLETERRE.

Londres, le 6 juin. — Le *Morning-Chronicle* dit que lord Palmerston est revenu de Windsor avec le ruban de l'ordre du Bain.

— M. Percy est rappelé de Suisse où il est remplacé par M. Morier. Lord Granville est reparti hier, pour Paris.

— Le *Times* en annonçant le triomphe de la cause populaire dit:

« A présent que la manœuvre grossière du duc de Wellington vient d'échouer; que le bill a été emporté, non par sa grâce, mais par ses auteurs primitifs; que fera-t-on maintenant? »

Le parti déchu se met en quatre pour neutraliser l'immense popularité que le roi vient d'acquiescer; il tâchera d'empêcher S. M. de donner en personne son assentiment au bill; se flattant qu'en le faisant donner par une commission, le roi en marquerait sa répugnance personnelle.

Voilà le point de vue, sur lequel ceux qui se disent, *le parti de la reine* voudraient faire envisager le roi par son peuple affectionné. — Est-ce dévotion, ou trahison?

— *The Morning Chronicle*, en donnant la liste de ceux qui formaient la minorité, dit que les évêques épouvantés ne se trouvèrent pas à l'enterrement des vendeurs de bourgs; que le duc de Cumberland se retira de l'assemblée au commencement des débats, et que le duc de Wellington doit être rapporté comme manquant à l'appel.

— Depuis quelques jours, la conférence a été très-occupée à la préparation d'une note sur les affaires de la Hollande et de la Belgique; cette note sera transmise à ces deux cabinets dans quelques jours. (The Courier.)

— Il paraît que le gouvernement se propose de faire une forte création de pairs, il en a été question dans la chambre des communes, dans sa séance du 5 juin; cette création est destinée à mettre en harmonie l'opinion de la chambre des lords avec celle de la chambre des communes. (Idem.)

— La nouvelle de la démission de lord Grey a été portée à Berlin en vingt-quatre heures. Un courrier fut expédié de ce cabinet à celui de La Haye, portant que la cour prussienne ne croyait pas que la conduite du gouvernement anglais changerait à l'égard du traité belge, conseillant à S. M. de ne pas augmenter les difficultés par un espoir contraire. (Globe.)

— Des nouvelles reçues ce matin d'Alexandrie, du 7 avril, mentionnent le succès complet des troupes égyptiennes contre les pachas de Tripoli et de Damas. (Idem.)

— La chambre des communes a agréé les amendemens proposés au bill de réforme par la chambre haute.

— Dans la séance d'hier de la chambre des pairs, le lord chancelier, sur la demande de lord Wynford a fait connaître que, par suite de la séparation reconnue de la Belgique d'avec la Hollande, une nouvelle convention avait été conclue au sujet de l'emprunt russo-hollandais, et qu'aussitôt que les ratifications seraient échangées, elle serait soumise à l'examen de la chambre.

BELGIQUE.

LIÈGE, LE 10 JUIN.

Il n'y a plus d'incertitude aujourd'hui, la cause de l'ordre a triomphé à Paris, la sédition a été vaincue. Certes, des scènes de sang et de carnage, le canon tonnant dans les rues, la mitraille sillonnant les murs de la capitale de la France, des soldats se battant contre les citoyens, des enfans d'un même pays s'entre-égorgeant, ce sont là des malheurs qu'on ne saurait trop déplorer.

Nous espérons cependant que ces malheurs porteront leur fruit, et que loin d'en être ébranlé, le trône de juillet en recevra une consolidation nouvelle. A l'intérieur, les factions sauront à qui elles ont à faire et ce qu'elles devraient espérer de nouvelles tentatives de ce genre; à l'extérieur, on saura que la nation française est l'amie de l'ordre, des lois, du trône, qu'elle saura toujours défendre ces biens, garans de sa prospérité, et que si elle n'est pas disposée à ce qu'on vienne la troubler chez elle, elle ne l'est pas davantage à aller troubler ses voisins, pour de vaines théories. Ainsi une confiance mutuelle s'établira, et les causes de collision entre la France et l'Europe que la crainte de la propagande eût rendues flagrantes, disparaîtront de plus en plus.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.